



J'ai laissé la maison a ma mère que mon père ma légué

Par **Agis stephane**, le **10/11/2016** à **17:28**

Bonjour,

Mon père est décédé en 2013, de ce fait, avec ma mère nous sommes passé devant le notaire. Mon père m'a tout légué. Ayant confiance en ma mère, je lui laisse la maison. Depuis 1 mois un homme chômeur qui a eu déjà 3 femmes et qui a 14 ans de moins qu'elle, vit à ses crochets, nous pensons que c'est un imposteur.

Ma question est : comment puis-je récupérer les biens de mon père avant que cet homme lui prenne tout ?

Merci.

Par **youris**, le **10/11/2016** à **17:46**

bonjour,

votre mère est libre de vivre avec qui elle veut dans les conditions qui lui plaisent et y compris dilapider son patrimoine.

avez-vous signé un document relatif à l'occupation de votre maison par votre mère ?

Salutations

Par **Merlin Not**, le **10/11/2016** à **22:29**

Bonjour,

Si votre père est décédé en étant marié avec votre mère, celle-ci a légalement le droit à l'usufruit de l'ensemble des biens composant sa succession. Si votre mère ne bénéficie pas d'une donation entre époux, elle a simplement le droit d'habiter de louer ou d'habiter la maison (à condition que ce bien appartenait en propre à votre père). Vous n'avez dans ce cas pas de crainte à avoir en ce qui concerne les biens laissés par votre père sauf si la maison est vendue. Le seul problème concerne les éventuels biens de votre mère qui peuvent toujours être légués pour une partie à une personne étrangère à votre famille.

Cordialement